

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 20 décembre 2018

L'an 2018 et le jeudi 20 décembre 2018 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de THOMAS Didier, Maire.

Présents : M. THOMAS Didier, Maire, Mme PRUNET Delphine, M. SAGIE Marcel,
M. BRIFAUD Dominique, Mme LAROYE Aurélie, M. MORISSEAU Denis, M. MENAULT Miguel

Excusés : M. JOLIN Lionel qui a donné pouvoir à M. THOMAS, M. RABELLE Yves qui a donné pouvoir à Mme PRUNET, M. TORRES Stéphane qui a donné pouvoir à M. MENAULT, Mme RENARD Evelyne qui a donné pouvoir à M. SAGIE

Secrétaire : Melle LAROYE Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 14/12/2018

Date d'affichage : 14/12/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
le 27/12/2018

et publication ou notification
le 27/12/2018

A été nommée secrétaire : Melle LAROYE Aurélie

Objet des délibérations:

SOMMAIRE

- Aménagement de sécurité du bourg de Charmont
- Autorisation de paiement
- Indemnités de Conseil

M. le Maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du jeudi 22 novembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire détaille le cahier des charges établi lors de la réunion de la commission des travaux du 13 décembre 2018.

Le cahier des charges, qui sera transmis aux membres du Conseil Municipal, est validé à l'unanimité.

M. le Maire précise que ce cahier des charges servira de canevas des réalisations pour le bureau d'études et les conseils des agents du Département.

D2018-054 : Aménagement de sécurité du bourg de Charmont Validation de l'opération et choix du Bureau d'Etudes

M. le Maire rappelle les décisions prises en Commission des travaux :

- *Entrée Ouest :*
 - *Décalage d'un poteau électrique à l'angle de la D22 et D927 par l'enfouissement du réseau.*
 - *Mise en place de bordures au carrefour du centre bourg*
 - *Aménagement d'un revêtement (couleur-granulométrie / signalisation au sol).*
 - *Déplacement des panneaux d'agglomération.*

- *Entrée Est :*
 - *Pose d'une haie végétale du cimetière à l'entrée du bourg, continue le long du chemin du cimetière avec mise en enrobé du chemin d'accès au cimetière.*
 - *Pose d'une haie végétale discontinue de l'autre côté de la chaussée.*
 - *Amélioration de la matérialisation des trottoirs existants.*
 - *Enrobé adapté au carrefour (couleur-granulométrie / signalisation horizontale).*
- *Entrée du bourg rue de la Mairie :*
 - *Instauration d'un stationnement côté impair de la voie sur la chaussée (triangles en bordures + végétation)*
- *Centre bourg :*
 - *Aménagement d'une intersection de la rue de la Forge en se rapprochant de la proposition n°3 mentionnée à l'audit de sécurité.*

Sont présentés les devis envoyés par les Bureaux d'études contactés et ayant reçu les propositions de la commission des travaux et les propositions détaillées par l'Audit du Département.

Les membres du Conseil Municipal constatent que le cahier des charges doit être apprécié en fonction notamment :

- De la proposition n°3 de l'Audit de sécurité présenté en séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2018,
- Des délais de réalisation des aménagements,
- Du coût de la Mission d'études d'œuvre.

M. le Maire déclare qu'une réunion de la commission des travaux sera programmée début janvier 2019 en présence du Bureau d'études et d'agents du Département afin de définir les modalités de réalisation des aménagements envisagés, notamment sur l'étude des devis pour le décalage du luminaire situé entre la D22 et la D927.

Après avoir débattu et validé ces démarches,

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par BET Legrand pour la réalisation des aménagements de sécurité du Bourg de Charmont pour les missions d'assistance à la maîtrise d'œuvre dans la conception, l'Appel d'Offres auprès des entreprises, et, la réalisation des travaux, pour un montant de 5 190€ HT.

à la majorité (pour :9, contre : 0, abstentions:2)

D2018-055 : Autorisation de paiement

M. le Maire déclare qu'il convient d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 du Budget Primitif 2018, soit un montant maximum de 347351,19€/4 = 86 838€.
Au chapitre 21: 347351,19€/4 = 86 838€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité sur cette autorisation de règlement des dépenses d'investissement.

à l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0)

D2018-056 : Indemnités de Conseil

Est décidé le versement de l'indemnité de conseil à son taux maximum, à M. Pascal PAGE, receveur municipal.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au compte 6225

à l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses:

Point communautaire:

M. SAGIE indique les points débattus en dernière séance de Conseil Communautaire.

De nouvelles dispositions seront prises pour la mise à disposition de matériel aux communes qui en font la demande, notamment sur l'utilisation du chauffage brûleur.

L'ancien bâtiment du siège de la Communauté de Communes est mis en vente.

Il est question de la fusion des casernes de pompier^s d'Outarville et de Bazoches les Gallerandes.

Fête de la Musique:

M. SAGIE déclare que la date de la fête de la musique est fixée au 22 juin 2019 et se produira le même jour que la fête des écoles.

Les orchestres présents seront :

- Gouache,

- La Banda d'Outarville,
- Les Trompes de la Juine.

L'association Génération Charmont assurera les repas, l'association A 2 l'on danse sera présente.

M.SAGIE déclare que les idées d'affiches sont les bienvenues.

Une réflexion sur les annonces de communication est envisagée notamment sur France Bleue.

Vœux du Maire:

Les vœux du Maire se tiendront samedi 12 janvier 2019 à 18h00, Salle Polyvalente.

Les invitations auprès des communes, Département et autres établissements et personnalités vont être envoyées.

La séance est levée à 21h30.

En mairie, le 21/12/2018
Le Maire
Didier THOMAS

